



Frais et echellonnement d'une affaire

Par **brunobb91**, le **14/05/2008 à 12:47**

bonjours , j'ai un gros problème qui date un peut .

j'ai vecu en province , locataire d'une maison ou le proprietaire ne voilais plus que je reste dans celle ci , il venais coupé l'electricité du logement , venais nous harceler , donc avec l'accord du propriétaire papier ecrit et signé de sa main nous somme parti les 25 octobre (le seul probleme c'est nous avons pas fait d'etat des lieux) , milieu decembre nous avons reçu un papier d'un huissier aux services du propriétaire ou il on fait un etat des lieu debut decembre ou il dit qu'on a volé des radiateur et moquette se qui bete dans le sens car ces 2 chausse et autre ne nous les avions pas et etait pas ecrit des l'etat des lieux du debut de bail , bail etant vide comme l'air !

nous avons demandé a l'adil de venir constaté le délabrement des locaux il ne son jamais déplacé , une assistante social nous suivait mais a refusé de temoiné en notre faveur au tribunal juste 2 éducatrice spécialiser on temoiné en notre faveur alors que le propriétaire a eu le témoignage des ancien locataire avec qui il est en procès pour le même motif, bref j'empasse , en 2006 il nous assigne en justice avec 9000 euros de prejudice matériel et 2000 de préjudice moral .nous avons pris un avocat qui ne c'est jamais battu pour notre cas et a aussi vite encaissé les 1500 aussi vite , bref je jugement tombe on doit payer la somme de 6000 euros voila j'arrive a ce que je voulais savoir les huissier me demande deja des papier (copie des fiche de paie ,attestation rmi ,edf dernier avis d'apposition , etc) je voulais debor savoir si il a le droit de demandé autant de papier pour régler cette affaire et j'ai proposés un l'échelonnement de 200 euros qui va soumettre au propriétaire qui va refuser comme je le connait voila merci de vos réponse .